



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des Routes
Massif Central**

**La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

A R R E T E n ° 2 0 2 5 - D I R M C - 0 1 6
fixant la composition du jury du concours interne pour
le recrutement d'agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'Etat
Session 2025

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat

VU l'arrêté du 30 mai 2017, fixant les règles générales d'organisation, la nature, le règlement et le programme des épreuves du concours externe pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2023-08-21-00010 en date du 21 août 2023 donnant délégation de signature à M. Olivier JAUTZY Directeur Interdépartemental des Routes du Massif Central,

VU l'arrêté préfectoral n°2025-DIRMC-014 du 18/04/2025 déclarant l'ouverture du concours interne de recrutement d'agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'état, au titre de l'année 2025,

SUR proposition du Directeur interdépartemental des Routes du Massif Central,

ARRETE

Article 1er :

Le jury du concours interne de recrutement d'Agent(e) d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État organisé au titre de l'année 2025, est fixé comme suit :

PRESIDENT : M. Thierry MARQUET, Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat

MEMBRES : Mme Marion BAEHR, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat

M. Eric COSTE, Ingénieur des travaux publics de l'État

Mme Karine PAWLOWSKI, Secrétaire administrative et de contrôle du développement durable de classe supérieure

Article 2 :

Le Directeur interdépartemental des Routes Massif Central est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

A Clermont-Ferrand, le **18 AVR. 2025**
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur interdépartemental des Routes

Pour le Directeur interdépartemental des Routes
et par délégation,
Le Directeur Adjoint.

60 avenue de l'union soviétique
CS 90447 63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél : 33(0)4 73 29 79 79
www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr

Thierry MARQUET